Société : ABILL RESTAURATION

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE AU CAPITAL DE 30000 EUROS

SIEGE SOCIAL : 2 RUE SAINT MALO
14400 BAYEUX

RCS CAEN N°793 874 488

TEXTE DES RESOLUTIONS SOUMES ET ADOPTEES A L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 29 JUIN 2025

DÉCISION 1. Changement de date de clôture

L'assemblée des associés décide à l'unanimité de modifier la date de clôture de l'exercice social au 30 novembre de chaque année. En conséquence de cette décision, l'exercice en cours ouvert le 1er juillet 2024 aura une durée exceptionnelle de 17 mois pour se clore le 30 novembre 2025. Ensuite chaque exercice aura une durée de 12 mois.

DÉCISION 2. Actualisation des statuts de la société

En conséquence de la décision adoptée sous la résolution précédente, l'assemblée générale extraordinaire décide d'actualiser l'article 6 des statuts comme suit :

Ancienne mention

ARTICLE 6 - EXERCICE SOCIAL

L'exercice social commence le 1er juillet et se termine le 30 juin de chaque année. Par exception, le premier exercice social s'ouvre à la date d'immatriculation et sera clos le 30 juin 2014.

Nouvelle mention

ARTICLE 6 - EXERCICE SOCIAL

Par décision de l'assemblée générale du 29 juin 2025, l'exercice social a une durée de douze mois. Il commence le 1er décembre pour se terminer le 30 novembre de chaque année (Par exception, l'exercice social en cours aura une durée exceptionnelle de 17 (dix-sept) mois du 1er juillet 2024 au 30 novembre 2025).

Copie certifiée conforme
La Gérance